



Genève, le 29 avril 2009

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Réponses cantonales face aux risques liés au nouveau virus A/H1N1

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décidé, le 27 avril 2009, de faire passer le niveau d'alerte pandémique à la phase 4 sur une échelle qui en compte 6. En effet, une flambée de grippe porcine due à une nouvelle variété du virus A/H1N1 sévit dans plusieurs pays du continent américain. Quelques cas ont également été confirmés en Europe. A l'heure actuelle, aucun cas avéré n'a été confirmé en Suisse. A Genève trois cas suspects ont été identifiés et sont sous investigation.

Le dispositif genevois prévu en cas de pandémie a été mis sur pied. Le cas échéant, il montera en puissance graduellement, en fonction de l'évolution de la situation et de l'évaluation épidémiologique. A ce stade, les mesures suivantes ont été prises :

- Activation aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de la filière dédiée aux patients suspects.
- Mise en place du dispositif d'identification, de prise en charge et d'isolement des cas suspects.
- Recommandations adressées aux médecins de ville et aux services d'urgence du canton.
- Augmentation des stocks de masques et de l'antiviral Tamiflu® aux HUG.
- Activation de la cellule de conduite OSIRIS.
- Actualisation quotidienne du site internet www.ge.ch/pandemie et du matériel de communication destiné au grand public.
- Activation, dès le 30 avril 2009, d'une infoligne cantonale : ☎ 022 546 50 40.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution de la situation, d'autres mesures visant à protéger la santé des individus et de la population ainsi qu'à limiter la propagation du virus pourraient être prises, notamment des mesures d'éloignement social (par exemple limitation ou interdiction des manifestations publiques, fermeture des écoles, crèches et université, etc.).

Le Conseil d'Etat tient à rappeler les recommandations d'usage en matière de prévention de transmission des virus :

- Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon, particulièrement après s'être mouché ou avoir toussé.

- Se couvrir le nez et la bouche lorsqu'on tousse et qu'on éternue, de préférence avec un mouchoir.
- Utiliser des mouchoirs jetables.
- Rester à l'écoute des informations diffusées par les autorités sanitaires.

Pour tout complément d'information :

- M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du DES, ☎ +41 (0)22 327 29 00.
- M. Philippe Sudre, médecin cantonal délégué, direction générale de la santé, DES, ☎ 41 (0)22 546 50 52.